

## QUESTIONS & RÉPONSES

### COMMENT PARTICIPER ?

- Les candidat(e)s sont invités à lire le règlement du concours afin de s'assurer de satisfaire les critères d'admissibilité et de participation au concours.
- Ensuite, ils devront remplir le « formulaire de mise en candidature » électronique retrouvé sur le Portail jeunesse de l'Organisation internationale de la francophonie à l'adresse [www.jeunesse.francophonie.org](http://www.jeunesse.francophonie.org).
- Les candidat(e)s doivent remplir le document PDF annexé recueillant les informations sur l'entreprise et les états financiers de celle-ci.
- Ce document doit ensuite être téléchargé dans l'espace prévu à cet effet dans le « formulaire de mise en candidature » afin de compléter le dossier de candidature.
- Un message de confirmation sera généré par le système, confirmant l'enregistrement du dossier de candidature.

### JE POSSÈDE PLUS D'UNE ENTREPRISE, PUIS-JE POSER MA CANDIDATURE PLUS D'UNE FOIS ?

Une seule entrée par candidat et par entreprise peut être soumise. Le candidat devra fournir des renseignements sur **une seule** entreprise de son choix. Ces renseignements devraient inclure le nom du candidat, la date de naissance et l'adresse courriel du candidat qui seront utilisés comme fins de vérification. NB : soumettre plusieurs candidatures par personne est passible de disqualification.

### QUI PEUT ÊTRE UNE PERSONNE DE RÉFÉRENCE ?

Une référence est toute personne pouvant apporter un témoignage public sur le candidat. C'est toute personne qui connaît personnellement le candidat par exemple un employé, un partenaire d'affaires, un client de l'entreprise, un membre de la famille, etc.

**JE N’AI PAS ÉTÉ SÉLECTIONNÉ AU COURS DU PRÉSENT CONCOURS. PUIS-JE SOUMETTRE UNE CANDIDATURE À NOUVEAU L’AN PROCHAIN ?**

Oui, la candidature d’un jeune entrepreneur est éligible à nouveau tant qu’elle respecte les critères d’admissibilités définies par le concours

**JE SUIS RESSORTISSANT D’UN PAYS OBSERVATEUR DE LA FRANCOPHONIE. SUIS-JE ADMISSIBLE AU CONCOURS?**

Non. Seuls les ressortissants des 54 Pays et gouvernements membres de la Francophonie sont éligibles. Chaque participant s’inscrit dans l’ensemble national où se situe son siège social, parmi la liste des pays membres de l’OIF définis sur le site institutionnel de la Francophonie au [www.francophonie.org](http://www.francophonie.org) . Cliquez ici pour [Consulter la liste](#).

**J’AURAI 36 ANS DANS LE COURANT DE L’ANNÉE. SUIS-JE ADMISSIBLE POUR PARTICIPER AU CONCOURS ?**

Non, l’âge requis est un intervalle fermé de 18 à 35 ans. L’entrepreneur(e) doit être âgé(e) d’au plus 35 ans au moment de la remise du prix, soit être né(e) au plus tard le 25 novembre 1982. L’entrepreneur(e) doit avoir au moins 18 ans lors du lancement de l’appel à candidatures, soit être né(e) après le 17 juillet 1999.

**MON ENTREPRISE ŒUVRE DANS UN SECTEUR QUI N’EST PAS LISTÉ DANS LES DOMAINES D’ENTREPRISES PRIMÉES, PUIS-JE PARTICIPER AU CONCOURS ?**

Oui, le concours est ouvert à tous les champs de l’entrepreneuriat et les diverses formes d’entreprise (travailleur autonome, coopérative, société par action, etc.). Toutefois, le jeune entrepreneur doit satisfaire tous les critères d’admissibilité. Une attention particulière sera accordée aux entrepreneurs œuvrant dans les domaines d’entreprise primés.

**POURQUOI PARTICIPER?**

De nombreux avantages s’offrent aux entreprises à travers ce concours. Avantages qui motivent, d’ailleurs, plusieurs à s’y inscrire. Le Prix du jeune entrepreneur francophone est la vitrine de l’excellence entrepreneuriale des jeunes francophones. C’est pourquoi les entreprises finalistes et lauréates du concours bénéficient notamment de:

- Une visibilité et une notoriété accrues à l’échelle internationale;
- Une opportunité de réseautage internationale;
- Une reconnaissance publique des réalisations de l’entreprise;
- Un appui démontré à l’entreprise elle-même, tout comme à ses employés;
- Un endossement de la contribution de l’entreprise dans l’espace de la Francophonie.

Ce concours constitue une occasion unique de célébrer les succès de la francophonie internationale, en rejoignant les jeunes gens d'affaires francophones d'un bout à l'autre du monde!

#### **QUELLES SONT LES DATES IMPORTANTES À RETENIR?**

- Lancement du concours – Le lancement du concours aura lieu le **17 juillet 2017**;
- Inscription des entreprises – La période de mise en candidature sera du **17 juillet au 30 août 2017 à 23h59 Temps universel**;
- Évaluation des candidatures – La période des évaluations des candidatures aura lieu durant le mois de **septembre et octobre**;
- Remise du prix - Une cérémonie solennelle aura lieu à **Lomé au Togo en novembre 2017** à l'occasion de la Conférence ministérielle de la Francophonie.